

# LE PRÊT NACRE

Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise

## Nature

Prêt personnel accordé dans le cadre d'un projet de création ou reprise d'entreprise

## Objet

Financement **d'investissements** et/ou **de fonds de roulement**.

## Caractéristiques

**Emprunteur** : personne physique

**Montant** : 1 000 à 10 000 €

**Durée** : 1 à 5 ans

**Taux** : 0%

**Remboursements** : mensualités constantes

**Utilisations** : aucun différé d'amortissement / Pas d'utilisation progressive

**Garantie / Caution sur l'emprunteur** : aucune

### Conditions :

- Validation du plan de financement par un organisme conventionné dans le cadre de NACRE. Par exemple, les fonds territoriaux du réseau France Active.
- Couplage obligatoire à un prêt bancaire complémentaire
- Obtention de services bancaires professionnels de qualité et adaptés aux services de l'entreprise

## Prêt bancaire complémentaire

- Le montant et la durée du prêt bancaire doivent être au moins égaux à ceux du prêt nacre
- Les cautions personnelles sont limitées à 50% du montant du prêt bancaire (hors frais et accessoires).
- Le prêt bancaire est éligible aux garanties dotées par le Fonds de Cohésion Sociale et gérées par FAG (Fonds de garanties FAG, FGIF et FGIE).

## Qui peut en bénéficier ?

Les demandeurs d'emplois (critères de l'Accre) qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise.

## Comment obtenir un prêt nacre ?

Les demandes de prêts nacre sont instruites par les organismes d'accompagnement conventionnés dans le cadre du dispositif nacre sur la phase « structuration financière » (Phase Métier 2).

Vous retrouverez sur le site [franceactive.org](http://franceactive.org) les contacts des Fonds territoriaux du réseau France Active habilités à octroyer des prêts NACRE et des garanties permettant de faciliter l'accès au crédit bancaire.



Retrouvez l'ensemble de nos outils financiers sur notre site [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)